



**Réponse commune du Ministre de la Sécurité intérieure, Henri KOX, et du Ministre de la Justice, Sam TANSON, à la question parlementaire n° 7997 du 17 mai 2023 de Messieurs les députés Dan BIANCALANA et Mars DI BARTOLOMEO.**

L'opération policière internationale qui a eu lieu dans une dizaine de pays européens en date du 3 mai 2023 a été coordonnée par Eurojust et Europol. Il y a lieu de signaler que le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas été impliqué dans cette opération.

Le Gouvernement ne peut pas fournir d'informations par rapport à des dossiers d'enquête ou d'instruction en cours, ni commenter des affaires portées devant les juridictions.

Le Grand-Duché de Luxembourg, à l'instar des autres pays européens, est confronté à la criminalité organisée transfrontalière. Des enquêtes et instructions judiciaires sont régulièrement menées pour contrer ce fléau, en collaboration avec les autorités judiciaires et policières étrangères, dont notamment Eurojust et Europol.

En termes de ressources humaines, le vaste plan de recrutement extraordinaire de policiers lancé par le Gouvernement depuis 2020 permettra à la Police grand-ducale de disposer de plus de ressources pour répondre aux défis liés aux phénomènes criminels, tant de manière proactive que répressive.

Les informations diffusées dans la presse sur l'opération à laquelle font référence les honorables députés, témoignent de l'existence d'une action de coordination et de collaboration policière et judiciaire au niveau européen et international. En effet, l'agence européenne Europol et l'organisation internationale de Police criminelle (Interpol), collaborent pour lutter contre des phénomènes criminels transnationaux.

Dans le cadre de la coopération judiciaire internationale, des demandes d'enquêtes européennes émanant d'autorités judiciaires étrangères en vue d'opérer des perquisitions et des saisies sont régulièrement exécutées sur le territoire national par la police judiciaire, sur ordonnance d'un juge d'instruction national.

Luxembourg, le 21 juin 2023

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX